



4 Octobre 1984

Son Excellence Monsieur le Ministre
des Affaires Etrangères et de la
Coopération
KIGALI

322/16.11.18(c)2d
Comptabilité Septembre
1984

A traiter par:	<i>Ext.</i>
Date entrée:	<i>15-10-84</i>
N° Classement:	<i>21008/84</i>

Monsieur le Ministre ,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
sous pli séparé la comptabilité du mois de Septembre 1984 .

La situation financière de l'Ambassade
au 30/09/1984 se présente comme suit :

Banque en US \$: 27.089,13 US \$ soit 2.723.270 FRW
Banque en L.E. : 24,71 L.E. soit 2.981 FRW
Petite Caisse : 735 L.E. soit 91.122 FRW

Il m'est également agréable de vous
annoncer l'heureuse issue , le 20 Septembre 1984 , des multiples
démarches effectuées autour du chèque des frais de fonctionnement
du Troisième Trimestre par le Département , notre Ambassade à Bru-
xelles ainsi que par le Comptable de l'Ambassade Monsieur BAVURAJA-
BO Etienne et moi-même .

Cette situation combien confuse et in-
quiétante me pousse à renouveler avec insistance la proposition
faite dans la lettre n° 310/16.11.18(c)2d du 19/09/1984 selon la-
quelle " le Département devrait, dans la mesure du possible, effectuer
le transfert direct des fonds sur notre compte ou envoyer un chèque
tiré sur une Banque Américaine " , car, la validité d'un chèque ti-
ré sur une Banque Américaine produit ses effets dès le Digième jour
de son dépôt , ce qui est loin d'être le cas pour les autres Ban-
ques qui attendent 21 jours .

.../...